



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 octobre 2023

Objet de la délibération

CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Philippe PERRONNO à Claudine CORPART , Tiphaine SIRET à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur André HARTEREAU désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Politique de la Ville

N° 2023.10.005

CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

La Ville d'Hennebont, soutenue et accompagnée par la CAF du Morbihan, souhaite créer un Espace de Vie Sociale (EVS) à la Maison de quartier de Kerihouais.

Les directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, dans le cadre de sa Convention d'Objectifs et de Gestion signée tous les 5 ans avec l'Etat pour développer les services aux familles, incitent fortement à la création d'espaces d'Animation de la Vie Sociale (Centre Social ou EVS) au sein des communes en Politique de la ville. Au vu des besoins identifiés par la CAF, le projet d'ouverture d'un Espace de Vie Sociale à Hennebont était inscrit dans la dernière Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022.

Pour la mise en œuvre de ces projets et par la suite leur fonctionnement, la CAF du Morbihan apporte un soutien technique et financier.

Conformément aux termes de la délibération du 27 octobre 2022 relative à la signature de la Convention de partenariat avec la CAF, un travail de préfiguration a été mené en collaboration avec la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne de novembre 2022 à septembre 2023.

Le document de préfiguration finalisé présente, en premier lieu, la commune, son évolution, ses spécificités et son quartier Politique de la ville.

Dans un second temps, il expose la synthèse des actions menées pour récolter la parole des habitants, des associations et des services de la Ville investies dans l'équipement et le quartier.

Enfin, il propose l'organisation du futur Espace de Vie Sociale à travers les axes de travail, les moyens techniques, humains et financiers.

L'objectif de ce document de préfiguration est de solliciter la demande d'agrément « Espace de Vie sociale » auprès de la CAF.

Vu la circulaire CNAF n°2016-005 du 16 mars 2016 relative à l'animation de la Vie sociale,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 2 octobre 2023

Vu l'avis de la Commission « Vie » du 10 octobre 2023

Vu le projet de Convention de partenariat avec la CAF du Morbihan pour l'accompagnement à la création d'un Espace de Vie Sociale dans le cadre d'une mission de préfiguration menée sur 2022-2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **VALIDE** les termes de l'étude réalisée pour la préfiguration d'un « Espace de Vie Sociale » et tout document affilié.
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à déposer la demande d'agrément d'un Espace de Vie Sociale auprès de la Caf du Morbihan.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr